

Rapport de l'équipe de réception et suivi des signalements pour l'année 2025

Introduction :

Ce rapport rend compte de l'activité de notre équipe au cours de l'année 2025. Elle a été marquée par une augmentation significative des cas que nous avons eu à traiter, au nombre de 84. Par voie de conséquence nous n'avons pas terminé notre travail dans beaucoup de dossiers qui trouveront leur conclusion en 2026.

Nous rappelons que notre mission est de mettre au centre les personnes victimes et les prendre au sérieux, travailler de façon indépendante, et être conscients de nos limites.

1. Les signalements reçus en 2025

Au cours de l'année 2025, notre équipe a reçu 84 signalements.

Il est toujours nécessaire de souligner la relativité du chiffre. Il ne représente pas la totalité de ce qui a pu se passer à Taizé. Mais aussi nous devons être conscients que les cas douloureux qui se produisent, sont une extrême minorité par rapport au grand nombre de jeunes qui viennent chaque année à Taizé, et pour qui ce séjour est déterminant pour toute une vie. Mais sachons aussi que pour les victimes, quand la semaine se passe mal, ce traumatisme, non seulement gâche l'espérance mise dans ce séjour, mais aussi va perdurer souvent pendant des années. Cette conscience justifie le travail réalisé par les frères, l'équipe meeting support et notre équipe, afin que Taizé soit toujours un lieu le plus sûr possible.

2. Le contenu des signalements

Les femmes, adultes ou mineurs : premières victimes

- Entre adultes, les femmes restent les personnes victimes principales, comme en témoignent plusieurs situations.
- Mineur(e)s entre eux : Au cours de l'année 2025 notre équipe a reçu 9 signalements qui faisaient apparaître des incidents entre jeunes mineurs(es)
- Hommes adultes à l'égard de filles mineures : Cette catégorie regroupe 16 situations impliquant des hommes adultes et des filles mineures dont l'équipe a eu connaissance en 2025.

Les bénévoles retiennent toujours notre attention

Nous soulignons d'abord le progrès constitué par l'élaboration d'une charte pour les bénévoles, qui permet aujourd'hui d'avoir un cadre par rapport à leur séjour à Taizé. Elle organise les relations entre les bénévoles, les sœurs et les frères.

Parmi les dossiers examinés cette année, 13 concernent des situations impliquant des bénévoles, dont 7 en tant que victimes et 5 en tant qu'auteurs de comportements inappropriés.

Des prêtres et des pasteurs

Sept prêtres ou pasteurs ont été mis en cause en 2025 :

- Pour une confession qui pose des questions.
- Pour un comportement dont nous pouvons présumer une situation d'emprise à l'égard d'un bénévole.
- Pour un prêtre déjà réduit à l'état laïque, accusé par une personne de viol à Taizé il y a quelques années. Cette même personne l'aurait aperçu en train de confesser à Taizé, bien que sa présence sur place n'ait pas pu être confirmée.

Les frères

Au cours de l'année 2025 aucun frère n'a été mis en cause pour des faits relatifs à leur ministère et sur le plan pastoral. Par contre des faits anciens, voire très anciens sont remontés et ont été portés à notre connaissance.

- Ainsi l'équipe a été informée d'une relation ayant existée entre un frère, qui a quitté depuis la communauté, et une jeune femme. Il est apparu que cette relation était consentie.
- Les frères nous ont aussi informés de la réclamation d'un jeune frère (années 1970-1971). Il indique que pendant cette période un frère, ayant ensuite quitté la communauté et aujourd'hui décédé a eu, lors d'une promenade un geste inapproprié. Il reproche à un autre frère, aujourd'hui décédé, une agression sexuelle, et à un troisième aussi décédé des propos trop affectueux. Enfin il considère qu'il été mal accompagné. La communauté a mis cette personne en contact avec la Commission Reconnaissance et Réparation. Cette personne a refusé la proposition d'indemnisation faite par la Commission Reconnaissance et Réparation. Après un nouvel examen de la commission, elle a à nouveau refusé la proposition qui lui était faite. Ce cas a fait l'objet d'un article de presse en juillet dernier.
- Une personne nous a écrit pour poser des questions sur un ancien frère ayant été mis en cause (voir la mention dans le Rapport 2019-2022, p. 18 « Par ailleurs, en novembre 2019.... »). Nous avons répondu à ses questions.
- Une personne, souhaitant conserver l'anonymat, ancienne bénévole, nous a écrit pour porter à notre connaissance, le comportement d'un ancien frère, de 2004 à 2005. Cet ancien frère l'aurait harcelé après son départ de la communauté. Notre travail n'est pas terminé.
- Les frères peuvent aussi être victimes de harcèlement ainsi que cela s'est produit cette année.

- Un accord est intervenu, par l'intermédiaire de la CRR, entre la communauté et la personne victime d'un frère (voir la mention dans le Rapport 2023, p. 1 : « En ce qui concerne... » ; le frère est déjà éloigné de la communauté depuis 2023).

Les sœurs de Saint André

Pas de faits récents signalés en 2025, mais des situations anciennes ont refait surface. L'équipe a été saisie :

- Par une ancienne bénévole, pour des faits, non sexuels, remontant, à de nombreuses années.
- Par une jeune femme pour un refus de bénévolat, en raison de son âge.
- Pour une mise en cause, sur les conditions de son accompagnement, dans le cadre du bénévolat.

Divers

Taizé - un lieu où des personnes victimes de blessures à caractère sexuel, qui se sont produites ailleurs, déposent leur récit :

- 13 personnes ont témoigné à travers un récit de ce qui leur était arrivé ailleurs qu'à Taizé. Dans plusieurs dossiers, nous conservons ce récit et le tenons à la disposition des victimes.
- Il y a cette année 18 situations qui nous ont été transmises, soit par l'équipe meeting support, soit par des personnes elles-mêmes, et que nous classons dans cette catégorie.

3. Les préconisations faites à la communauté en 2025

Au cours de l'année 2025 nous avons fait, à la communauté, six préconisations, trois concernant l'année 2024, l'une concernant 2024 et 2025 et deux concernant l'année 2025.

- Par rapport à une femme volontaire qui se sentait agressée pendant son service de travail par un participant aux rencontres et qui avait déjà fait l'objet d'une recommandation en 2024, nous avons adressé aux frères une recommandation complémentaire.
- Sur la semaine de silence pour une personne non genrée.
- Sur l'accueil d'une personne non binaire.
- Sur l'écoute dans l'église.
- Sur l'organisation du logement, pour les mineurs.
- Sur le fonctionnement de l'équipe « meeting support ».

Nous avons aussi attiré l'attention des frères sur :

- Certains responsables ou animateurs de groupes qui ont un comportement inapproprié avec les femmes.
- La nécessité de se former, pour mieux accueillir les personnes ayant besoin d'une attention particulière.
- Les questions culturelles.
- Entre deux adultes participant aux rencontres, une situation particulièrement complexe a révélé les limites de l'équipe face aux attentes qui lui étaient adressées.

Conclusions

En relisant l'activité que l'équipe a eue au cours de l'années de 2025 et la persistance de certains comportements, envers les femmes, et particulièrement les mineures, elle a formulé une proposition.

Cette proposition consisterait à consacrer la journée du lundi au thème « comment vivre ensemble à Taizé pendant une semaine, dans le respect les uns des autres ». Ainsi pourraient être abordées, la

question du respect des femmes et encore plus des mineures, la question du rôle des animateurs et responsables de groupe.